



# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

COMMUNE DE CESSON – SERVICE DES FINANCES



# PRÉAMBULE

- ❖ « Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du vote du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »
- ❖ I – Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées.
- ❖ II – A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :
  - ❖ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
  - ❖ L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. »

# I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

## A. La Loi de Finances 2024

- Le projet de loi de finances pour 2024 s'inscrit dans un environnement économique toujours complexe, marqué par la hausse des taux d'intérêt et des incertitudes géopolitiques majeures, qui résultent notamment de l'invasion russe en Ukraine.
- Pour 2024, le budget est articulé autour de trois chantiers prioritaires :
  - le régalien – armée, police, justice –, en hausse de 4 milliards d'euros,
  - la transition écologique, à hauteur 40 milliards d'euros avec 7 milliards d'euros de crédits supplémentaires,
  - l'éducation et la formation à hauteur de 5,5 milliards d'euros.

Recettes fiscales nettes pour 2024	Dépenses pour 2024
349,4 Md€	491 Md€

Ce nouveau budget mobilisera au total près de 25 milliards d'euros pour l'indexation des prestations sociales et des minima sociaux, des retraites et de l'impôt sur le revenu.

Une politique de protection des Français a été menée face à l'inflation durant l'année écoulée. L'État a dépensé au total 36,8 milliards d'euros pour aider les ménages et les entreprises, grâce au bouclier sur le gaz et l'électricité qui permet de limiter le niveau d'inflation à 4,9 % en 2023.

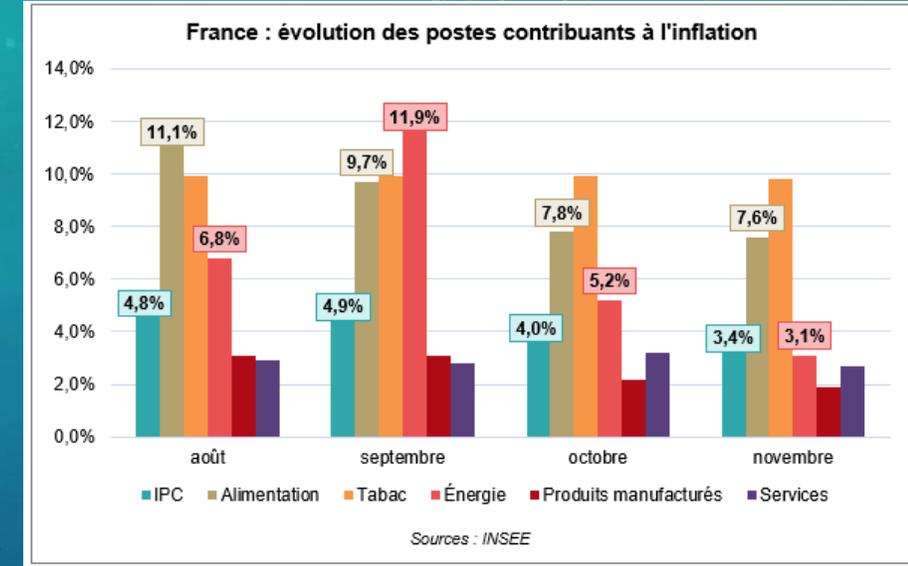
**La maîtrise de la dépense est prioritaire. L'année 2024 doit être celle de la baisse du déficit, pour s'inscrire dans la trajectoire de retour sous les 3 % en 2027 et de réduction de la dette à 108,1 % en 2027.**

- Ce projet de loi de finances engagera des économies à hauteur de 16 milliards d'euros, notamment grâce à :
  - la fin progressive des dispositifs exceptionnels mis en place durant la crise énergétique,
  - la mise en place de dispositifs pour lutter contre les fraudes.

# I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

## B. Le contexte économique international et européen

- Selon l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.
- A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.
- En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine.
- Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde. La dette publique reste élevée dans de nombreux pays.
- L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations. Les perspectives d'inflation des institutions monétaires se retrouvent dans l'évolution de l'indice des prix à la consommation tout au long des deux dernières années. En septembre 2023, les taux d'inflation sont entre 1,2 et 2 fois supérieurs aux valeurs cibles de la politique monétaire des banques centrales.
- Fortes de ce constat et de ces anticipations, dont une partie reste exogène aux décisions monétaires (guerre en Ukraine, situation économique chinoise ou encore décisions des pays membres de l'OPEP et plus récemment conflit au Moyen Orient), les principales banques centrales ont démarré une restriction monétaire rapide et brutale dans l'objectif de contenir la hausse des prix.



# I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

## C. La France et les dispositions relatives aux collectivités territoriales

- Au niveau national, les prévisions macro-économiques de la loi de finances pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.
- En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait – 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027.
- Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.
- La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027.
- Les collectivités locales seront également associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.
- La loi de finances pour 2024 entend de nouveau protéger les ménages et soutenir les entreprises en pleine crise énergétique et de flambée des prix, tout en maîtrisant les dépenses publiques.
- Des mesures de soutien face à la crise sont prévues : le bouclier tarifaire sur l'électricité est maintenu temporairement sur 2024 et le tarif d'accise sur l'électricité est maintenu au minimum pour l'année 2024.
- Des aides à l'investissements sont étendus comme le périmètre d'application du FCTVA (Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée) aux aménagements de terrains.
- Le Fond vert sera reconduit en 2024 et des critères climats pour la DETR et la DSIL seront appliqués afin d'insister sur l'accompagnement et la condition environnementale.

# I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

## D. Les mesures fiscales de la loi de finances

- La révision générale des valeurs locatives prévue en 2026 sera appliquée à partir de 2028 avec une annonce dans la version actuelle de la loi de finances d'un non-plafonnement de la revalorisation des VLC.
- Un plafonnement de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) sur les télécommunications fixes est fixé à 400 M d'euros de produit national.
- La création d'une exonération de taxe foncière de 15 ans pour les logements sociaux de plus de 40 ans quand ils font l'objet d'une rénovation énergétique (passage des classements F ou G à A ou B)
- le dispositif QPV (Quartiers prioritaires de la politique de la Ville) est prorogé en 2024, de même que l'abattement de TFPB (Taxe foncière sur les propriétés bâties) pour les logements sociaux dans ces mêmes quartiers.
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est échelonnée sur 4 ans. La dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité devient la dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales et s'élève à 100 M d'euros.
- D'autres mesures sont annoncées comme le remaniement des critères de répartition de la dotation pour les titres sécurisés ou encore la dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux avec le remboursement par l'Etat des sommes payées par la commune pour la souscription d'une assurance pour la protection des élus étendu aux communes de moins de 10 000 habitants.

# I. LES PERSPECTIVES LIEES A LA TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES

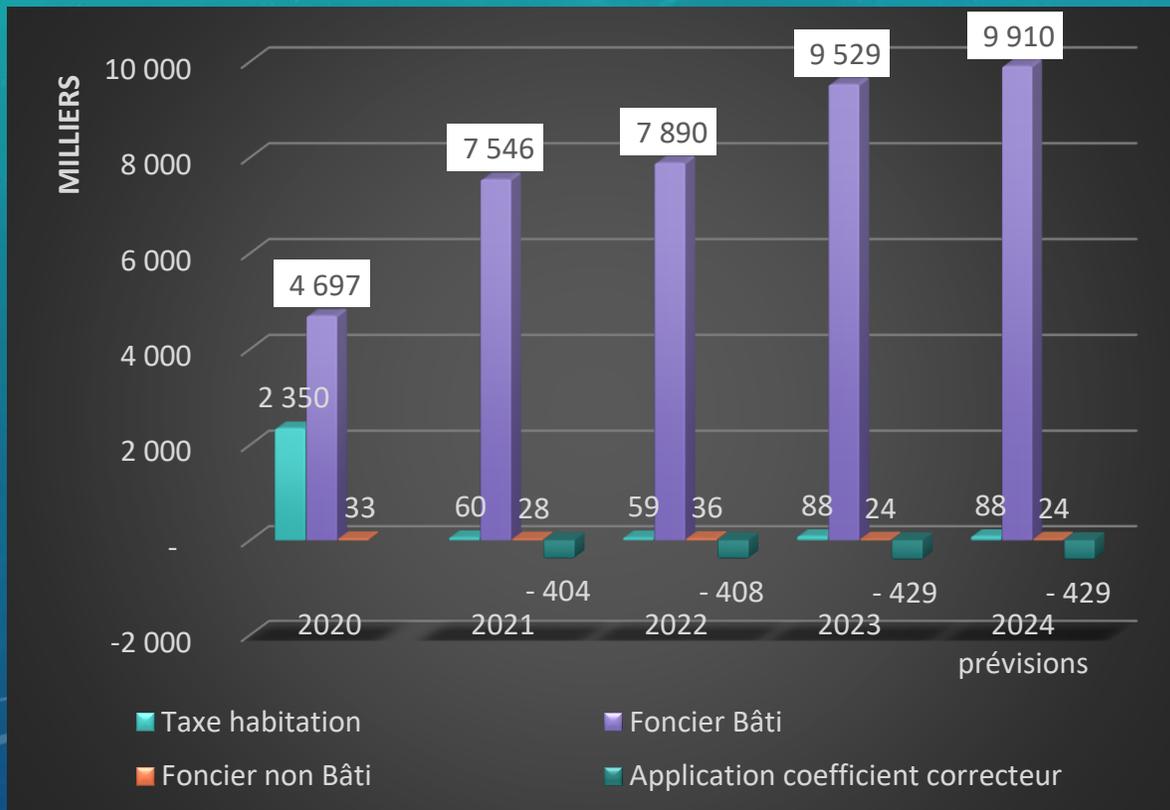
## ■ E. Les règles d'équilibre budgétaires

- L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre".
- Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.
- La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.
- La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire : le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la Collectivité hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.
- Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité
- Le Préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :
  - L'équilibre comptable entre les deux sections ;
  - Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

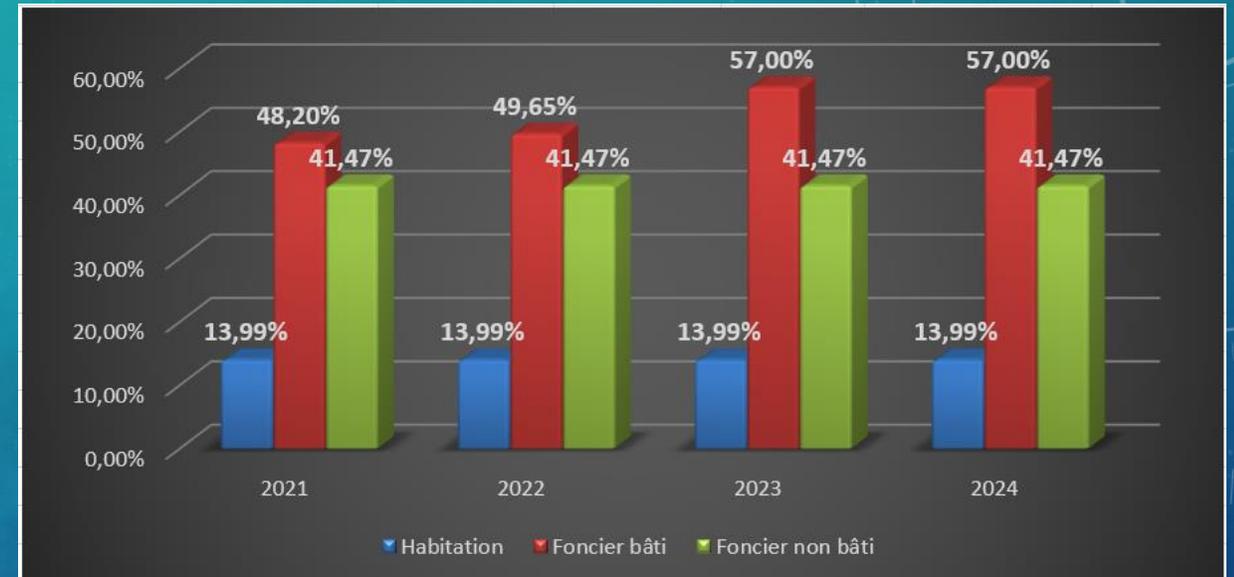
### A. Les recettes

#### • Evolution des taxes directes



- Pour le BP 2024, il est proposé de ne pas augmenter les taux 2024

#### • Evolution des taux



- Depuis la loi de finances de 2017, les bases d'imposition sont revalorisées en fonction du taux de l'inflation.
- Au regard des données de la loi de finances, une augmentation des bases de 3,9% est prévue.

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

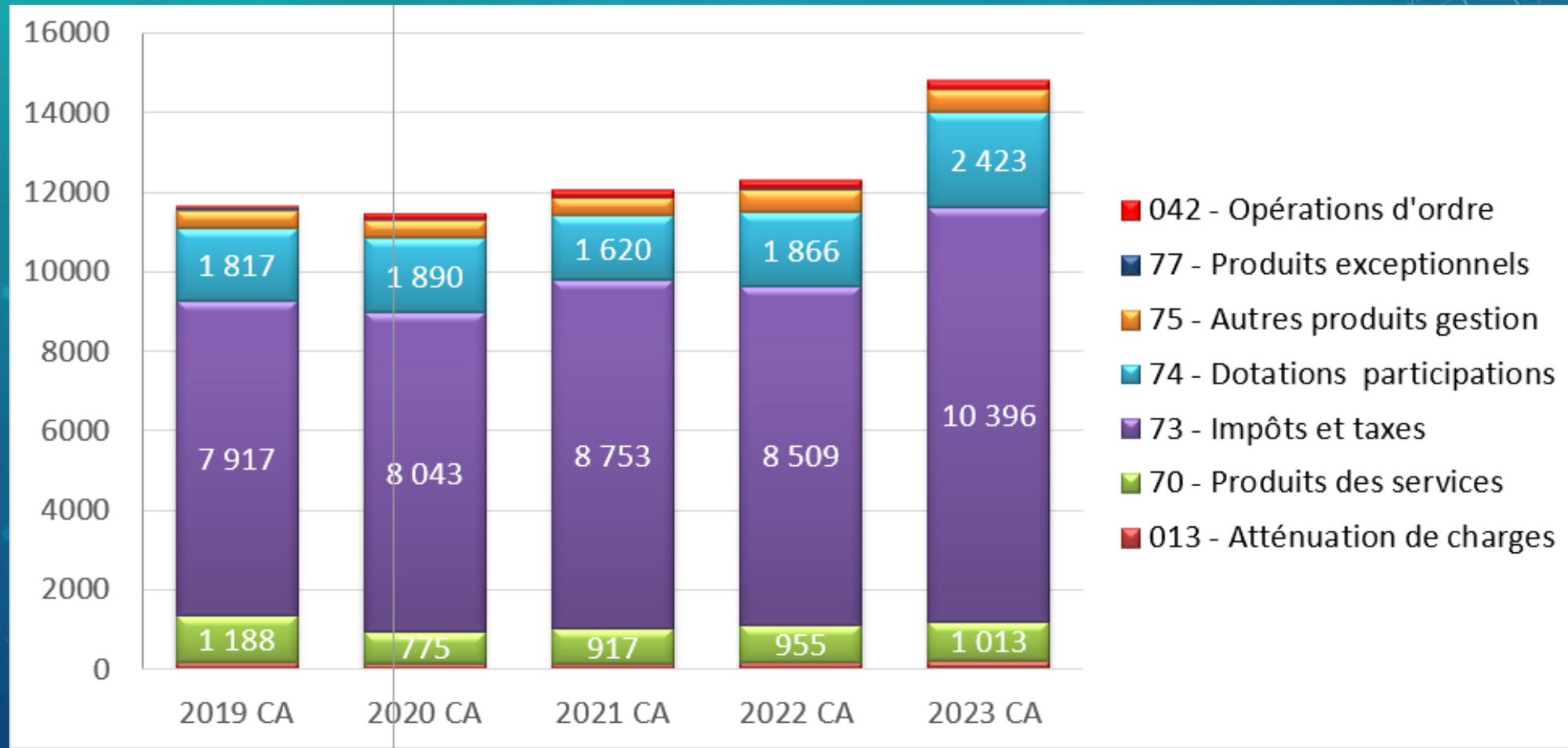
- Evolution des produits fiscaux par habitant :



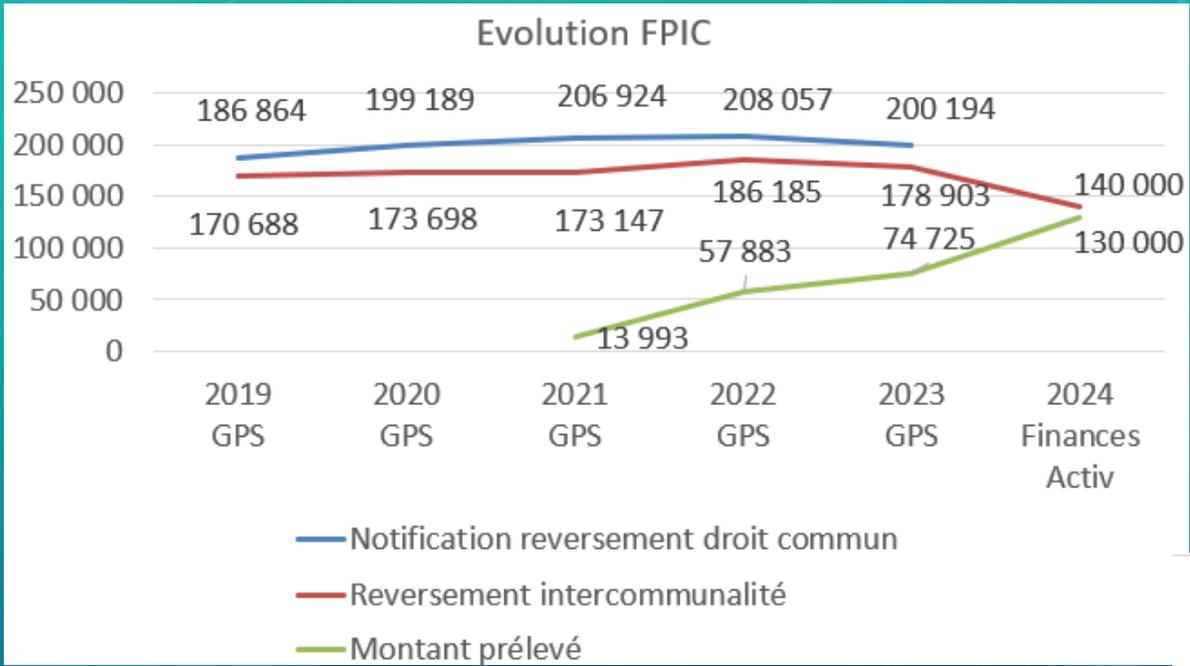
## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### A. Les recettes

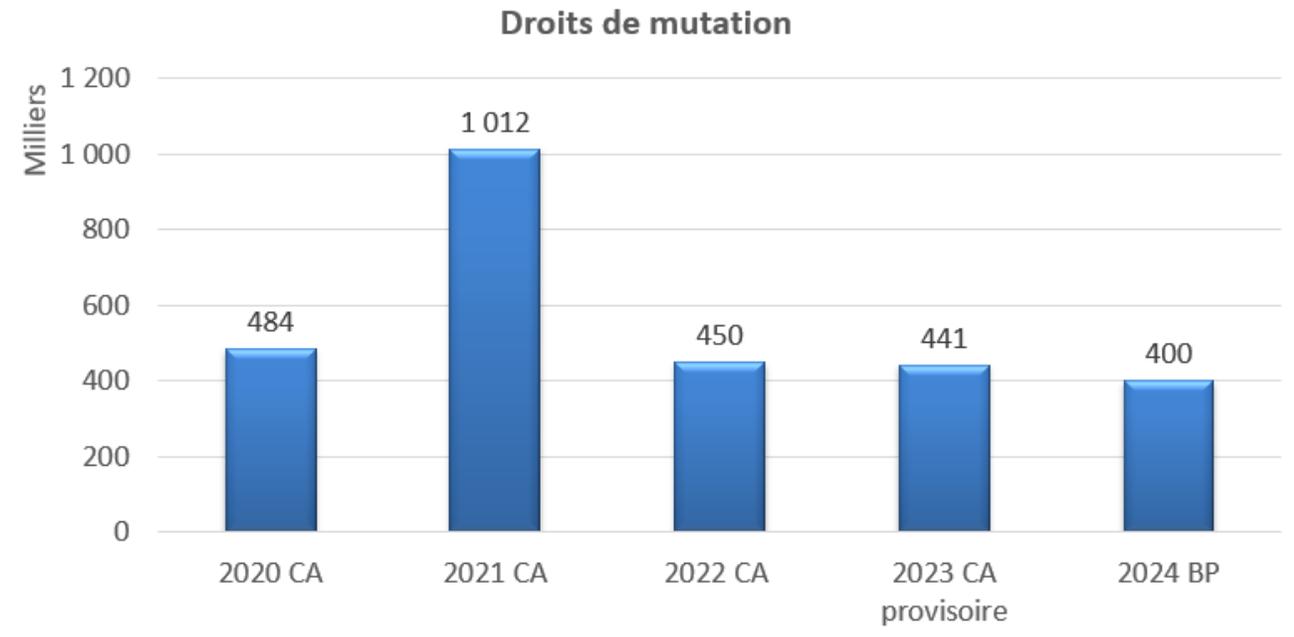
Dotations : Depuis 2023, la commune est éligible à la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) ainsi que le Fond de Solidarité des Communes d'Ile de France,



## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE



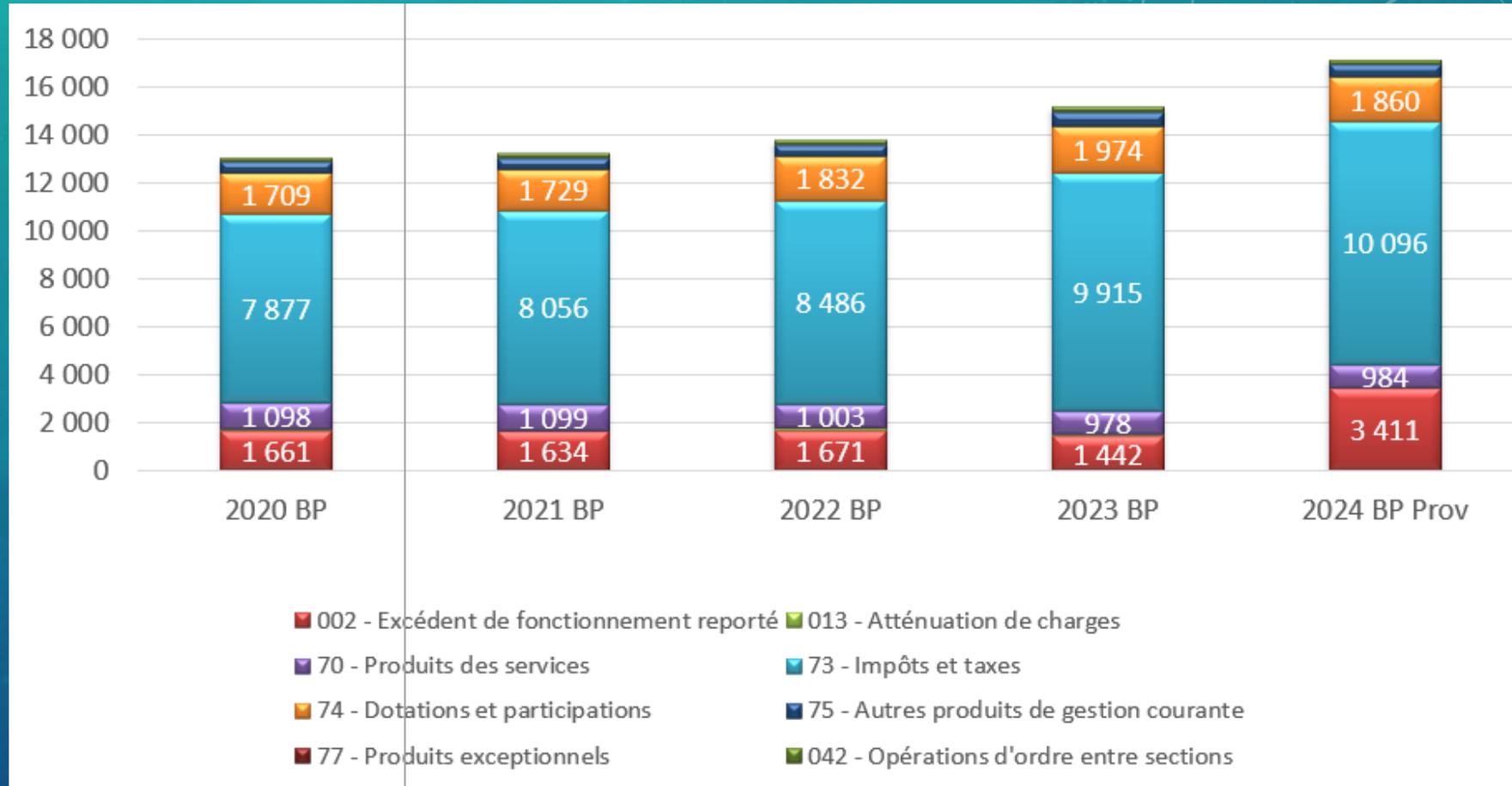
- Les droits de mutation, ainsi que la taxe d'aménagement diminuent depuis 2023 avec l'augmentation croissante de l'immobilier et des taux d'emprunts.



## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### A. Les recettes

- L'évolution des recettes de fonctionnement s'explique avec l'augmentation du chapitre Impôts et Taxes
- Un excédent de fonctionnement provisoire 2023 de 3 410 000€ (affecté sur la section de fonctionnement) dû aux possibles augmentations d'énergies prévues sur le BP 2023 qui n'ont pas été aussi hautes qu'attendues ainsi qu'à une baisse de certains postes de dépenses. Des recettes (DSU ...) n'ont pas été prévues du fait de la nouvelle éligibilité de la commune.
- Cet excédent va permettre de réaliser un virement à la section d'investissement plus important en 2024 pour réaliser les investissements attendus

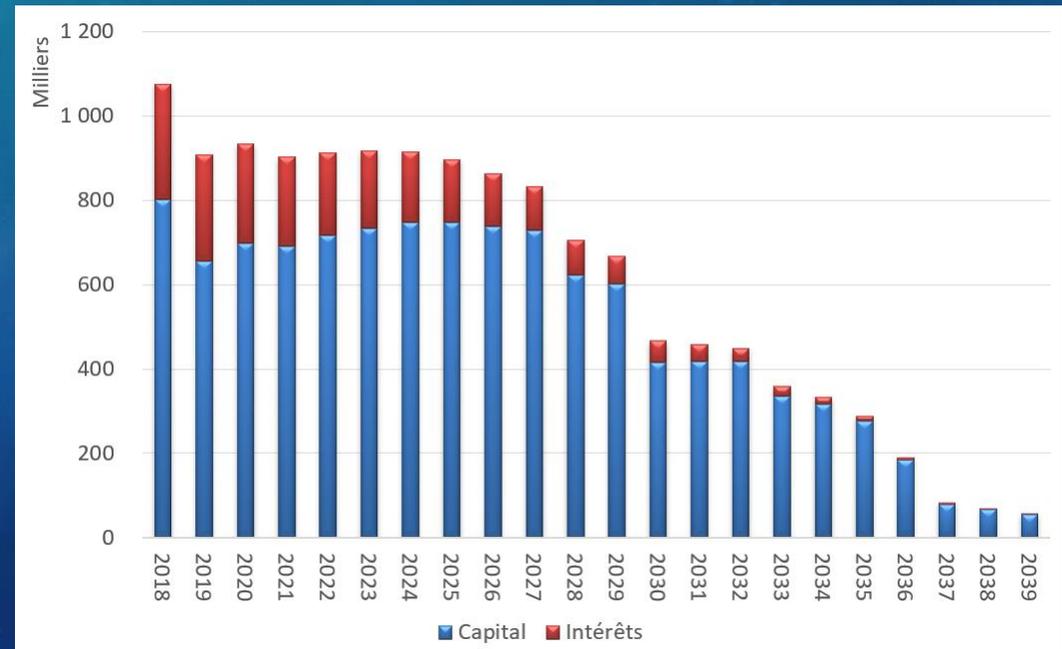
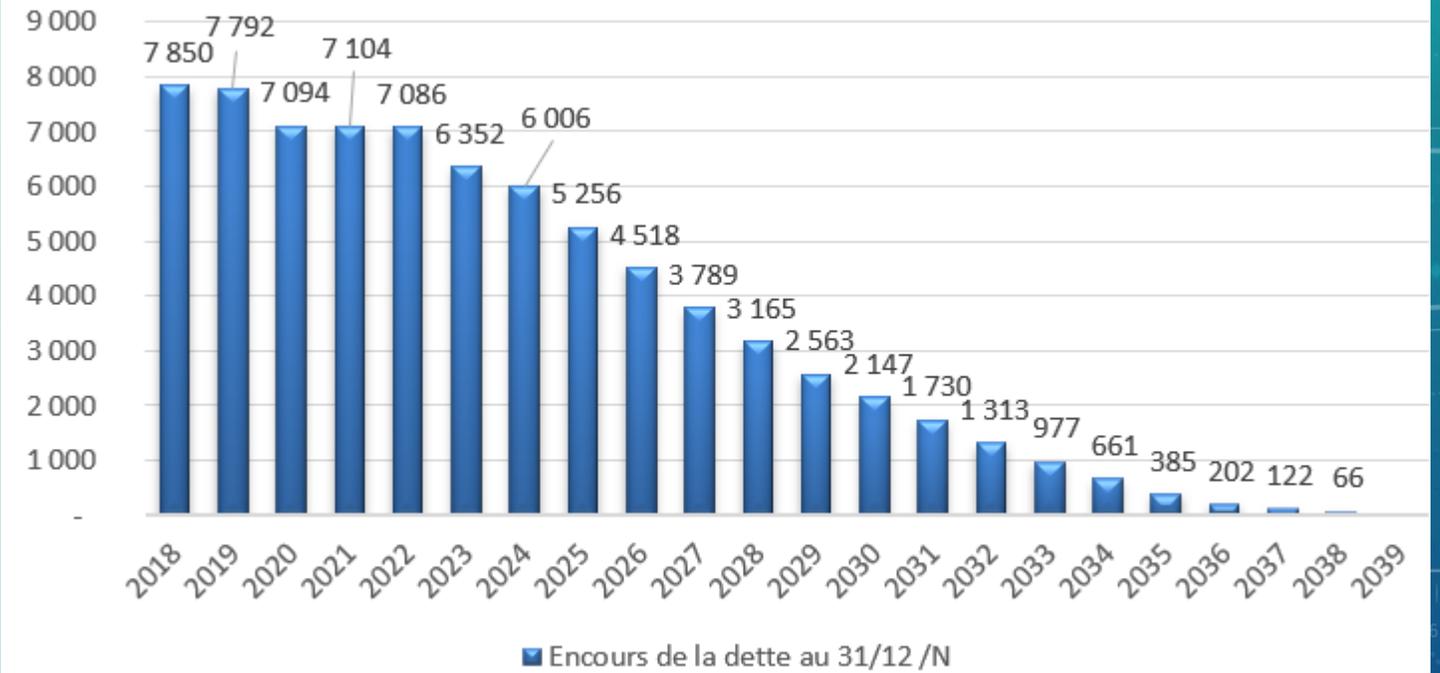


- Pour le BP 2024, il est proposé de ne pas augmenter les tarifs 2024

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### B. La dette

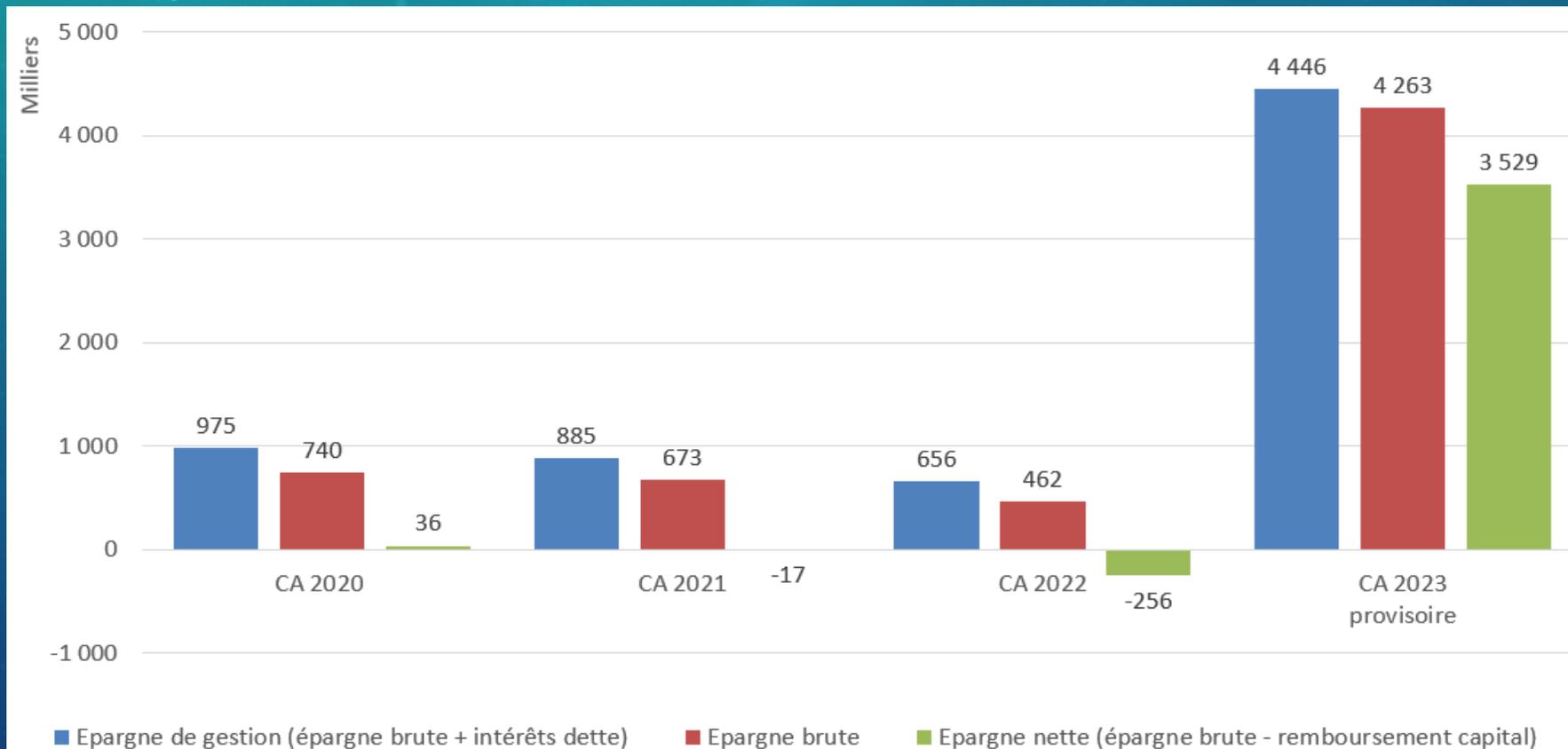
- La commune propose cette année de réaliser un emprunt de 400 000€ pour équilibrer la section d'investissement compte tenu des projets inscrits au PPI. Cet emprunt n'impacte pas significativement la dette. Le capital restant dû continue de diminuer et l'extinction de la dette est toujours prévue pour 2038.



## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### B. La dette

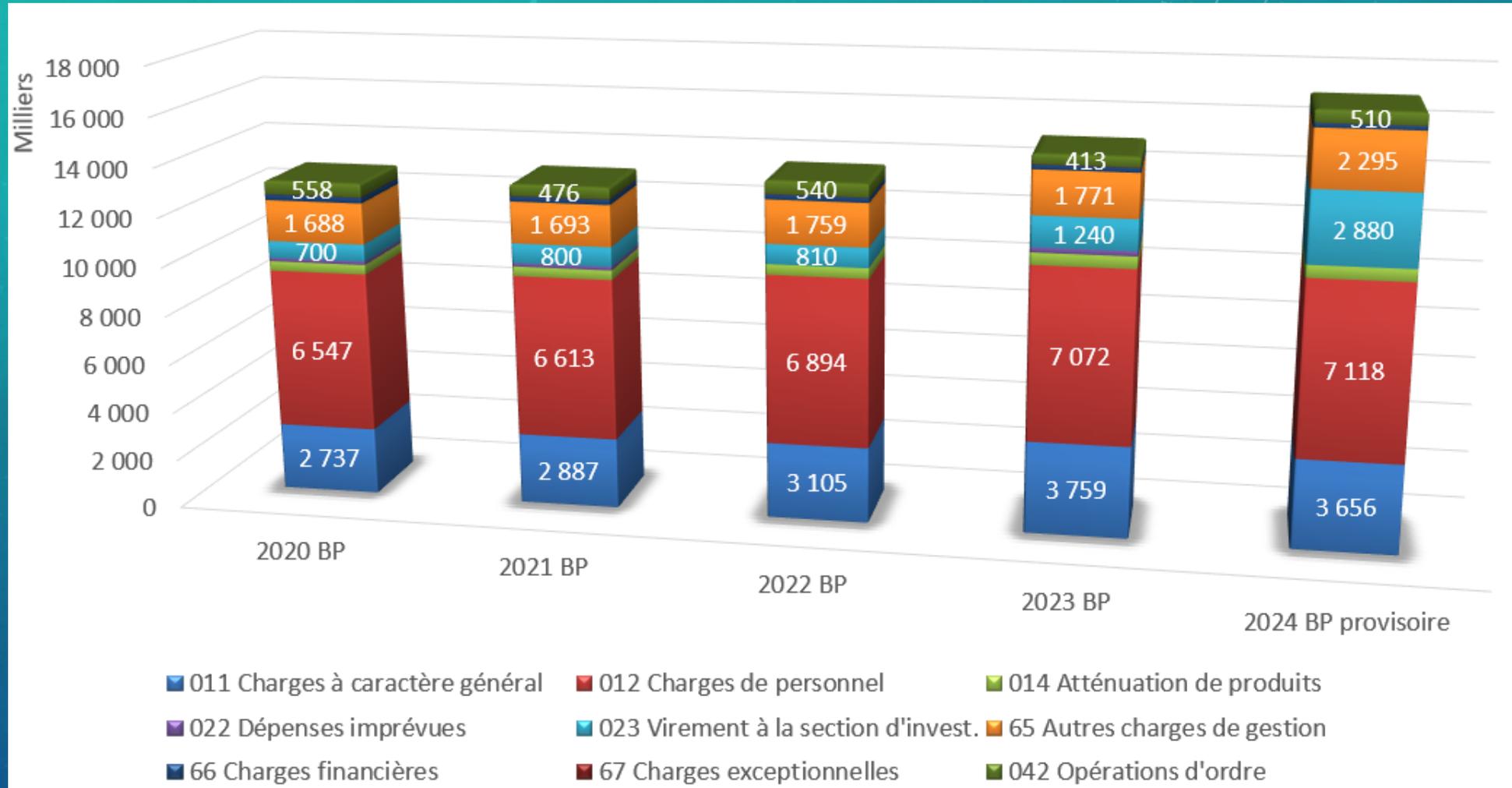
- L'épargne de gestion (écart entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette) reflète directement les mouvements constatés sur la section de fonctionnement.
- L'épargne brute (épargne de gestion moins intérêts de la dette) est l'épargne affectée à la couverture du remboursement de la dette. Elle doit rester positive.
- L'épargne nette (épargne brute moins remboursement en capital de la dette) est l'épargne disponible pour investir. Également appelée CAF nette, la capacité à investir de la collectivité sera directement liée au niveau de cet indicateur.



## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### C. Les dépenses

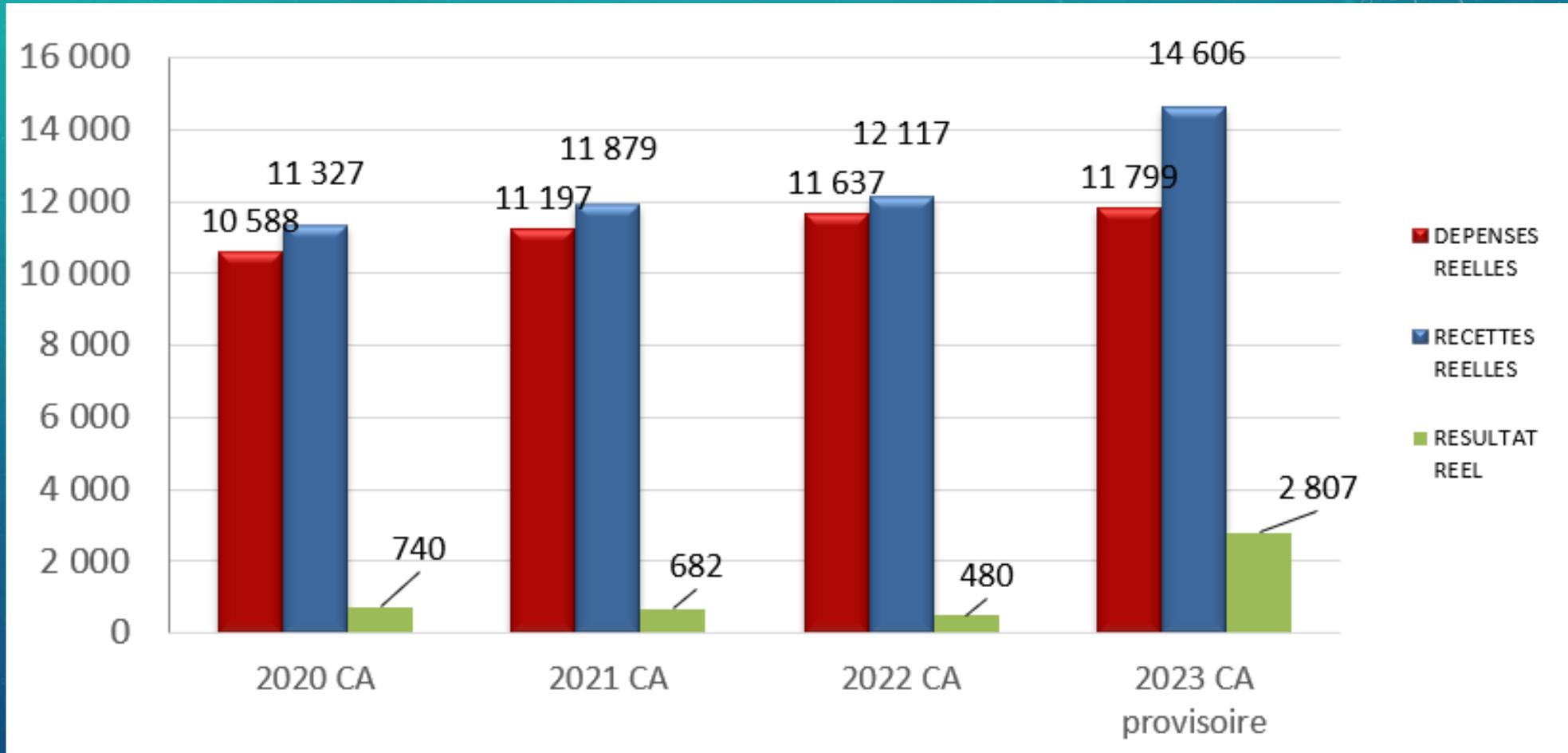
Le chapitre 011 diminue en 2024 grâce à une stabilisation annoncée des coûts de l'énergie. Pour les services, les dépenses de fonctionnement ont été maintenues au niveau 2023. Des postes de dépenses comme les transports de personnes augmentent avec le nouveau marché de 50 à 90%. Les lignes concernées ont été augmentées en proportions.



Notre marché d'assurance pour les biens immobilier passe de 18 000€ en 2023 à 55 000€ en 2024. Les franchises de ce contrat passe de 1500€ à 15 000€ en cas de sinistre mineur. En cas d'incendie, vandalisme ou autres risques annexes, la franchise passe à 150 000€ qui sera portée à 500 000€ en cas d'émeutes ou de mouvement populaire. Une ligne budgétaire de 150 000€ a été prévue pour pouvoir honorer la franchise en cas de sinistre sur un de nos bâtiments.

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### D. Bilan Dépenses / Recettes

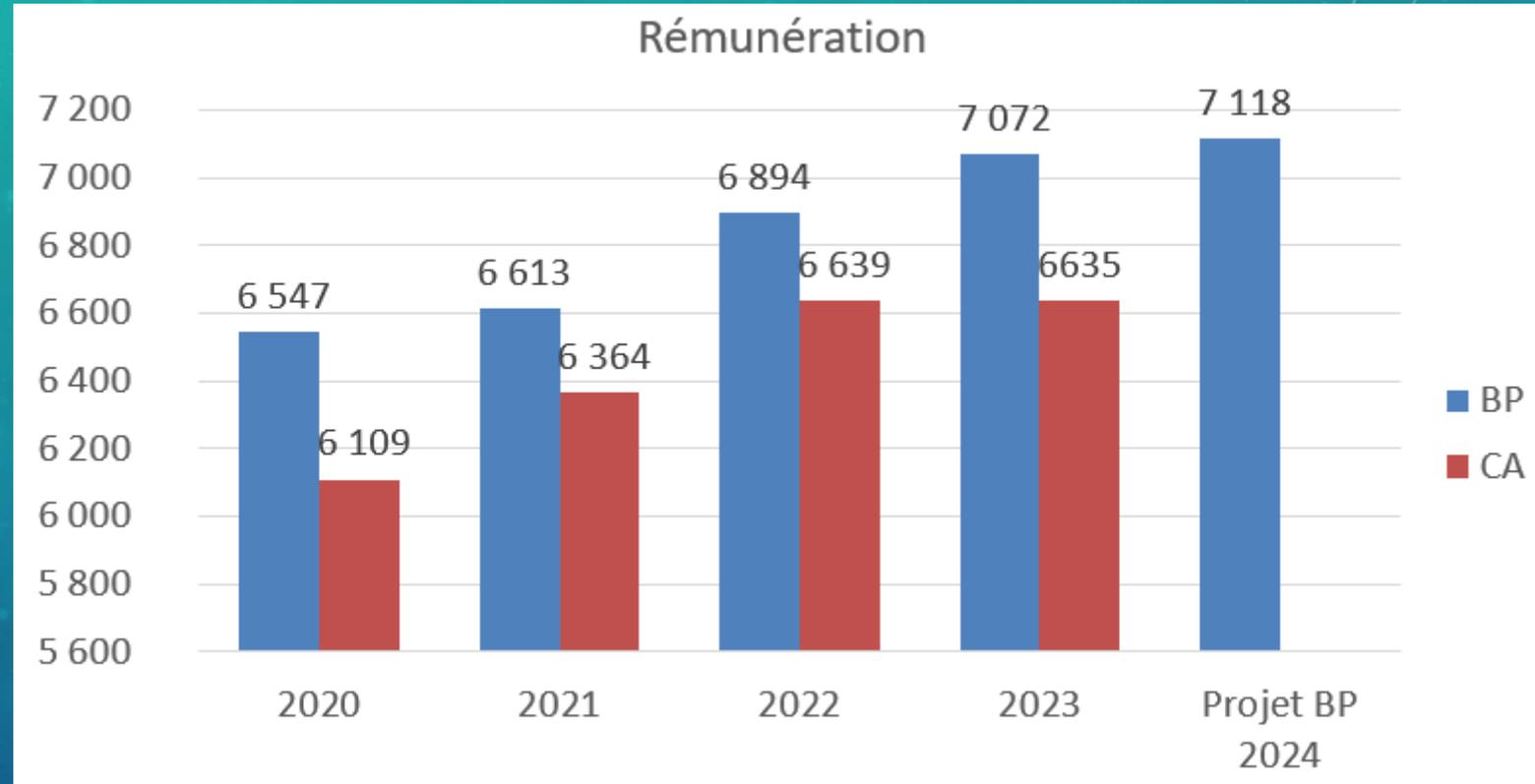


## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### E. L'évolution salariale

- Les dépenses de personnel sont le premier poste de dépense de fonctionnement des collectivités. C'est la raison pour laquelle, il est nécessaire de bien en comprendre ses mécanismes pour en maîtriser l'évolution.

De 2021 à 2023, l'évolution des dépenses réalisées de personnel a été de 4,26%. Les dépenses du chapitre passent ainsi de 6 364 284 € à 6 635 688 €. Cette évolution se traduit également dans les prévisions budgétaires de 2021 à 2024 comme le montre le graphique ci-contre :



	2020	2021	2022	2023
Chapitre 012 réalisé	6 108 876	6 364 284	6 638 655	6 635 688
Nombre d'habitants	10 558	10 767	10 978	11 069
Calcul : chapitre 012 réalisé par rapport au nombre d'habitants	578,60 €	591,09 €	604,72 €	599,48 €

- En 2022, la moyenne de la strate est de 700€

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### E. L'évolution salariale

- Il convient de noter également que sur la période, aucun ajustement budgétaire n'a été nécessaire sur ce chapitre à l'occasion de décisions modificatives.
- Pour l'année 2023, les évolutions du chapitre 012 se décomposent de la manière suivante :

	BP 2023	Réalisé en 2023	BP 2024
Chapitre 012	7 058 638	6 635 688	7 118 016
Masse salariale	6 775 638	6 370 295	6 841 516
dont assurance du personnel	220 000	207 056	215 000
dont CNAS	40 000	36 814	40 000
dont médecine du travail	23 000	21 523	21 500

### Décomposition de la rémunération

- Les salaires des agents de la ville se décomposent en plusieurs rubriques essentielles : le traitement indiciaire qui correspond au salaire de base en fonction du grade et de l'échelon, le régime indemnitaire qui correspond aux primes versées auxquelles s'ajoute éventuellement la nouvelle bonification indiciaire en fonction des emplois exercés.
- Les heures supplémentaires sont également des compléments de rémunération.
- L'ensemble est retracé dans le tableau suivant :

	EXECUTION BUDGET 2023	PREVISIONNEL BUDGET 2024
Traitement indiciaire	2 904 410	3 100 912
Régime indemnitaire	494 479	456 723
Nouvelle bonification indiciaire	21 673	20 445
Heures supplémentaires	38 026	53 451

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### E. L'évolution salariale

- Les effectifs

161 agents étaient rémunérés par la ville en Janvier 2023. Il est prévu une rémunération pour 159 agents en Janvier 2024. Le nombre d'équivalents temps plein est de 141 en 2023 et de 140 en 2024.

- Les avantages en nature

Le total des sommes des avantages en nature représente pour 2024, 17 213 €; contre 15 733 € en 2023.

Les agents suivants bénéficient d'un logement pour nécessité absolue de service (gardiens) :

Gardiens des écoles Jacques Prévert, Jules Ferry, Jules Verne, du centre technique municipal.

Le Directeur général des Services bénéficie d'un véhicule de fonction.

- Le temps de travail

Issu du passage à 35 heures en 2000, conformément à la loi, le temps de travail est de 1 607 heures par an.

Le calcul du temps de travail s'effectue de manière différente en fonction des services compte tenu des missions. Les principaux modes utilisés sont les suivants :

Pour la Direction de l'Education :

Le personnel des écoles, des accueils, des centres de loisirs est annualisé.

Un planning est réalisé pour l'année scolaire en tenant compte des contraintes du service et des vacances scolaires.

Pour les services administratifs :

Le temps de travail est de 36 heures 40 par semaine avec un système de badgeage obligatoire. Il existe des plages fixes (temps de présence requis) et des plages variables (temps de présence facultatif si présence assurée dans le service).

Pour les services du Centre Technique Municipal :

Le temps de travail est de 39 heures 10 hebdomadaires.

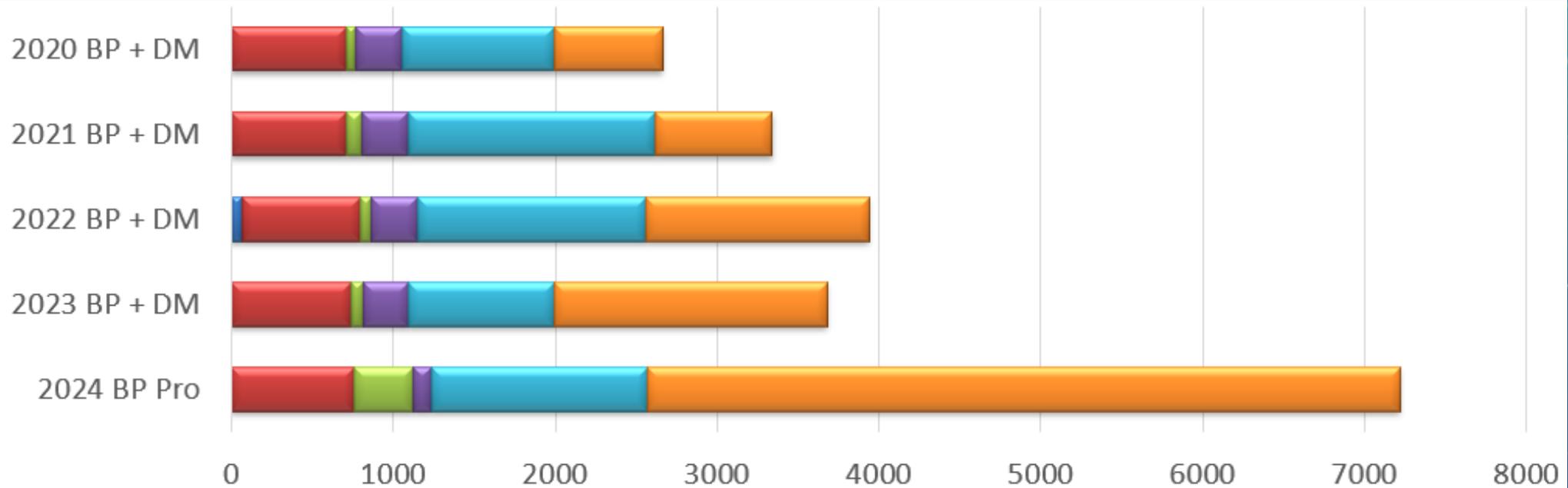
Pour la Police Municipale

et le personnel administratif du Multi-Accueil :

Le temps de travail est de 36 heures 40 hebdomadaires.

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### F. L'investissement



	2024 BP Pro	2023 BP + DM	2022 BP + DM	2021 BP + DM	2020 BP + DM
■ Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves			66		
■ Chapitre 16 Emprunts & dettes assimilées	757	737	726	709	708
■ Chapitre 20 immos. Incorp.	366	77	75	100	63
■ Chapitre 204 Subv. équipement versées	113	280	281	280	281
■ Chapitre 21 Immobilisations Corporelles	1 338	904	1 416	1 530	941
■ Chapitre 23 Immobilisations en cours	4 643	1 684	1 377	721	670
■ Chapitre 27 Autres immobilisations					
■ Chapitre 45 Opérations pour tiers					

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### F. L'investissement

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2024-2026 recense l'ensemble des projets d'investissements de la commune. Les orientations sont :

DEPENSES TTC	2024			2025			2026			TOTAL
	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2024	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2025	Dépenses envisagées	Recettes envisagées	Total à financer 2026	Total à financer par projet
Écoles - PEV -Sports Etudes	3 730 000	2 583 000	1 147 000			0			0	1 147 000
Crèche CLF	1 224 000	787 184	436 816			0			0	436 816
Voirie	250 000		250 000	150 000		150 000	490 000		490 000	890 000
Travaux écoles	200 000		200 000	150 000		150 000	150 000		150 000	500 000
Divers (Matériels, mobiliers, espace verts ...)	160 000		160 000	85 000		85 000	10 000		10 000	255 000
MSP	155 000		155 000	0		0			0	155 000
Entretien bâtiments	150 000		150 000	150 000		150 000			0	300 000
Démolition Sodbury	100 000		100 000	100 000		100 000				200 000
Matériel roulant	85 000		85 000	80 000		80 000	80 000		80 000	245 000
Chaufferies P3	70 750		70 750	70 750		70 750			0	141 500
Vidéoprotection	50 000		50 000	100 000		100 000	100 000		100 000	250 000
Plan Numérique	30 000		30 000	45 000		45 000	45 000		45 000	120 000
PLDD	0		0	150 000		150 000			0	150 000
Aires de jeux			0	88 536	36 890	51 646	99 267	41 361	57 906	109 552
CTM			0	159 061	66 275	92 786	206 638	103 319	103 319	196 105
Cimetière			0	50 000		50 000	30 000		30 000	80 000
Eqt Jeunesse PMV - City Stade			0	300 000		300 000			0	300 000
<b>Totaux</b>	<b>6 204 750</b>	<b>3 370 184</b>	<b>2 834 566</b>	<b>1 678 347</b>	<b>103 165</b>	<b>1 575 182</b>	<b>1 210 905</b>	<b>144 680</b>	<b>1 066 225</b>	<b>5 475 973</b>

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### F. L'investissement

Les orientations d'investissement pour l'année 2024 sont les suivantes :

Rénovation et extension de la crèche multi-accueil

Réhabilitation des rues de Verdun et de la Rose des vents

Désamiantage en vue de la démolition de Sodburry

Agrandissement du groupe scolaire PEV

Réhabilitation de la toiture de la MSP

Achat de 3 véhicules

Construction d'un demi terrain de foot et d'une piste d'athlétisme sur le GS PEV

Travaux d'entretien des écoles Jules Verne et Fontaine

Travaux d'entretien des bâtiments administratifs

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### G. Le résultat 2023 provisoire

Compte tenu des résultats 2023 provisoires suivants, le projet de budget 2024 à pu être construit comme suit :

	LIBELLES	MONTANT
<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>	Recettes de l'exercice 2023	14 846 274,15 €
	Dépenses de l'exercice 2023	12 214 662,42 €
	Résultat de l'exercice	2 631 611,73 €
	Excédent de fonctionnement reporté	1 441 825,36 €
	<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023</b>	<b>4 073 437,09 €</b>
	<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>LIBELLES</b>
Recettes de l'exercice 2023		1 470 300,74 €
Dépenses de l'exercice 2023		2 328 292,08 €
<b>Solde d'exécution de l'exercice</b>		<b>-857 991,34 €</b>
Solde d'exécution d'investissement reporté		547 731,61 €
<b>Solde d'exécution de clôture 2023</b>		<b>-310 259,73 €</b>
<b>RESTES A REALISER</b>		
	Recettes de l'exercice 2023	9 956,81 €
	Dépenses de l'exercice 2023	188 200,22 €
	<b>Solde d'exécution des RAR 2023</b>	<b>-178 243,41 €</b>
	<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2023</b>	<b>-488 503,14 €</b>
<b>FONCT / INV.</b>	<b>RESULTAT CUMULE 2023</b>	<b>3 584 933,95 €</b>

Le budget d'investissement s'équilibrera compte tenu des Restes à Réaliser d'un montant de 178 243,41€

## II. LES FINANCES DE LA COMMUNE

### H. Projet budget 2024

SECTION	DEPENSES				RECETTES				
	En milliers €	2023 BP + DM	2024 BP prévisions	Ratio en %		2023 BP + DM	2024 BP prévisions	Ratio en %	
	<b>FONCTIONNEMENT</b>								
FONCT.	011 - Charges à caractère général	3 759	3 660	-3	002 - Résultat reporté	1 442	3 411	137	
	012 - Charges de personnel	7 072	7 118	1	013 - Atténuation de charges	54	42	-22	
	014 - Atténuation de produits	490	499	2	042 - Opérations d'ordres entre sections	220	194	-12	
	022 - Dépenses imprévues	200	0		70 - Produits des services	978	984	1	
	023 - Virement à la section d'inv.	1 240	2 880	132	73 - Impôts et taxes	9 915	10 096	2	
	042 - Opérations d'ordre entre sections	413	510	23	74 - Dotations, subventions et participations	1 974	1 860	-6	
	65 - Autres charges de gestion courante	1 771	2 295	30	75 - Autres produits de gestion courante	563	535	-5	
	66 - Charges financières	184	168	-9	76 - Produits Financiers		18		
	67 - Charges exceptionnelles	17	10	-41					
	<b>TOTAL</b>	<b>15 146</b>	<b>17 140</b>	<b>13</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 146</b>	<b>17 140</b>	<b>13</b>	
	<b>INVESTISSEMENT</b>								
INV.	001- Résultat reporté	0	310		001 - Résultat reporté	548		-100	
	020 - Dépenses imprévues	100	0	-100					
	040 - Opérations d'ordre entre sections	220	194	-12	021 - Virement de la section de fonctionnement	1 240	2 880	132	
	041 - Opérations patrimoniales	104	285	174	024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	0		
	10 - Dotations, fonds divers et réserves				040 - Opérations d'ordre entre sections	413	510	23	
	16 - Emprunts et dettes assimilées	737	757	3	041 - Opérations patrimoniales	104	285	174	
	20 - Immobilisations incorporelles	77	366	375	10 - Dotations, fonds divers et réserves	652	892	37	
	204 - Subventions équipement versées	281	278	-1	13 - Subventions d'investissement reçues	1151	3391	195	
	21 - Immobilisations corporelles	904	1338	48	16 - Emprunt et dettes assimilées	0	401	0	
	23 - Immobilisations en cours	1 685	4 643	176					
	<b>TOTAL</b>	<b>4 108</b>	<b>8 171</b>	<b>99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 108</b>	<b>8 359</b>	<b>103</b>	



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

